

Mise en place d'une charte de développement durable

Objectifs de l'action :



Les entreprises d'Inovallée s'engagent à



Maitriser et optimiser leurs consommations de matières premières.
Favoriser le recours à des modes de consommation plus écologiques.
Optimiser la gestion de leurs déchets : réduction, tri et valorisation.
Réduire leur impact environnemental en terme de rejets et nuisances.
Encourager l'utilisation de moyens de déplacements plus respectueux.



Veiller à la conformité de leurs bâtiments et / ou locaux avec la réglementation en vigueur ou sensibiliser leur bailleur aux nouvelles normes environnementales.
Optimiser l'efficacité énergétique de leurs locaux en réduisant leurs consommations et favorisant les sources d'énergies renouvelables.
Intégrer des critères environnementaux et / ou éthiques dans la sélection de leurs partenaires, fournisseurs ou sous-traitants.



Garantir des conditions de travail dans lesquelles les droits humains fondamentaux et les normes de travail internationales sont respectées.
Lutter contre les discriminations et favoriser la diversité pour assurer l'égalité des chances.
Développer en interne tous les outils de formation, d'information et de communication nécessaires pour responsabiliser leurs salariés et favoriser ainsi le partage de valeurs sociétales communes.

Les signataires s'engagent à inscrire leur entreprise dans une démarche d'amélioration continue, conformément aux principes de cette Charte, et à mettre en oeuvre les actions nécessaires.

Fait à Inovallée, le _____

Pour Inovallée
Son Président

Pour l'entreprise _____
Son représentant légal



Inovallée a lancé en juin 2008 une charte de Développement Durable, dont les principaux objectifs sont de :

- sensibiliser les entreprises aux enjeux environnementaux de leur activité économique,
- mettre en place des actions concrètes en matière de transports, déchets, économies d'énergie, etc... pour réduire progressivement l'impact des entreprises, dans une optique de progression continue.

Description de l'action :

Cette charte fait suite à de nombreuses actions menées depuis 2002 pour changer les comportements des entreprises et de leurs salariés et les sensibiliser à la nécessité d'un développement durable (conférences de Nicolas Hulot et de Dominique Bourg, mesures de pollution, PDE, collecte mutualisée des déchets...).

L'objectif de la charte est d'aller encore plus loin, en formalisant l'engagement des entreprises. Quant à celles qui souhaitent s'implanter sur inovallée, elles sont désormais soumises par le règlement intérieur du parc, à signer la charte et donc à s'inscrire dans cette dynamique globale.



▸ élaboration de la charte par les membres de la commission développement d'Inovallée (approuvée par le Conseil d'Administration puis présentée à l'ensemble des membres en Assemblée Générale),

▸ modification des statuts et du règlement intérieur de l'association pour faire de la prise en compte du Développement Durable un critère de sélection des entreprises,

▸ incitation des entreprises déjà implantées à signer la charte et à concrétiser leurs engagements par des actions,

▸ évaluation, chaque année, par un comité de suivi au moyen d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs (enquête annuelle menée sur l'ensemble des critères définis) pour mesurer l'évolution des comportements sur la technopole et évaluer ainsi la réduction de son impact global.

Mise en place d'une charte de développement durable

Résultats, réalisations :

- Les mairies de Meylan et Montbonnot, partenaires du projet depuis l'origine, ont été les premières signataires de la charte en juin 2008.
- Une vingtaine d'entreprises (sur les 310 de la technopole) les ont suivi et ont profité du lancement de la charte pour s'engager. Ces entreprises étaient déjà largement impliquées dans les démarches environnementales et ont vu dans la signature de la charte un moyen collectif de formaliser leurs actions et de communiquer sur leur engagement auprès de leurs salariés et clients.
- Une série d'indicateurs a été définie par la commission développement : la première enquête annuelle a été envoyée à l'ensemble des entreprises fin septembre 2008 afin de réaliser un état des lieux de référence.

Difficultés rencontrées, conseils pour reproduire l'action :

Pas de difficultés particulières, pour le lancement de la charte, dans la mesure où elle s'inscrit dans une dynamique globale qui a débuté il y a plusieurs années déjà (inovallée a été la première technopole à entreprendre une démarche de management environnemental type Iso 14001 en 2002, et la première à se lancer dans un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) en 2004).

Le suivi des actions risque en revanche de s'avérer plus complexe. Seuls les critères quantitatifs donneraient une réelle mesure de l'impact de la charte, mais ils sont souvent difficiles à obtenir, d'où l'intégration de critères qualitatifs dans le suivi annuel.

Pour plus d'informations :

Claire Chanterelle

Chargée de communication et suivi de projets

inovallée

Tel : 04.76.90.41.57 – ligne directe : 04.76.90.87.55

E-mail : c.chanterelle@inovallee.com

Site Web : www.inovallee.com

